

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEE 1952

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ETRANGÈRES

Mardi 5 février 1952. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a rendu compte à ses collègues des dernières dépêches reçues de Rome sur les travaux poursuivis devant la commission du Sénat d'Italie, tendant à l'adoption du Plan de communauté européenne du charbon et de l'acier. Il semble que le Parlement italien envisage très favorablement la communauté du charbon et de l'acier et la commission compétente a relevé tous les avantages qui pouvaient en résulter au profit de l'économie italienne.

M. Marcel Plaisant a fait connaître les résultats auxquels sont arrivés les débats devant le Conseil fédéral allemand qui a approuvé le Plan de communauté européenne du charbon et de l'acier, mais non sans voter, dans la même séance, une motion comportant de très nombreuses réserves.

La commission a, ensuite, poursuivi l'examen du rapport de M. Carcassonne.

A la suite d'un débat contradictoire, qui a porté notamment sur l'article 59 du traité et auquel ont pris part MM. Pinton, Léo Hamon, Maroger, Georges Pernot, Reveillaud, Michel Debré, Marius Moutet et Brizard, la commission a exprimé le désir de recevoir du Ministre des Affaires étrangères des clartés complémentaires sur les droits et obligations de la Haute Autorité dans le cas de pénurie et sur l'établissement des indices susceptibles de déterminer cet état avec ses conséquences.

M. Carcassonne a exposé les conditions de la décartellisation selon les prescriptions de l'article 65 du Pacte. Il a fait connaître aussi la politique possible des investissements et le régime des recours.

Prenant en considération les obligations du Ministre des Affaires étrangères qui doit se rendre à Londres le 13 février avant de participer à la Conférence de Lisbonne du 16 au 25 février, M. Marcel Plaisant a demandé à la commission de solliciter, en vertu de l'article 20 de la Constitution, un délai de prolongation indispensable pour que le Plan de communauté du charbon et de l'acier puisse être l'objet d'une discussion convenable devant le Conseil de la République.

Mercredi 6 février 1952. — Présidence de M. Marcel Plaisant, président. — La commission a consacré une troisième séance à l'audition du rapport de M. Carcassonne sur la communauté européenne du charbon et de l'acier. Le projet de loi portant ratification et les articles additionnels ont donné lieu à un débat contradictoire auquel ont pris part MM. Georges Pernot, Marius Moutet, Reveillaud, Leonetti, Southon, Pinton et Léo Hamon.

A la suite de cette discussion, le rapport de M. Carcassonne a été adopté. Le Président, interprète de la commission, a présenté à M. Carcassonne l'expression de la reconnaissance générale et ses félicitations pour un rapport qui révèle une étude minutieuse des questions les plus complexes, une largeur de vues dans la conception de l'ensemble et un libéralisme dans l'interprétation des clauses essentielles du Traité. Le rapporteur exprimera avec fidélité non seulement le sentiment de la commission mais les nuances qui se sont manifestées au cours de ces longues délibé-

rations ; la commission lui a donné mandat de déposer son rapport concluant à l'adoption du projet de loi tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.

La commission a confirmé son désir d'obtenir un délai supplémentaire de quinze jours, outre le délai constitutionnel qui expire le 26 février, afin que le Conseil de la République puisse procéder à une délibération utile le plus tôt possible aussitôt que les ministres compétents seront revenus de la Conférence de Lisbonne.

La commission a adopté le rapport de M. Brizard sur la ratification du protocole, signé à Londres le 19 octobre 1951, relatif à la modification de l'article 6 du Traité de l'Atlantique Nord.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 6 février 1952. — *Présidence de M. Rotinat, président.*
— La commission a reconduit ses sous-commissions, ainsi constituées.

Air : MM. Barré, Coupigny, Gaspard, Madelin, Rupied, Westphal ;

Guerre : MM. Alric, Boivin-Champeaux, Boulangé, Bousch, Chochoy, Clerc, Héline, Kalb, Pic, Séné ;

Marine : MM. Giacomoni, Jean de Gouyon, Lionel-Pélerin, de Maupeou, Piales, Schleiter ;

France d'Outre-Mer : MM. Aubé, Borgeaud, Chochoy, Jean de Gouyon, de Maupeou, Voyant.

M. de Gouyon a été désigné pour siéger avec voix consultative à la commission des finances, en application de l'article 26 du règlement.

M. Aubé a présenté son projet de rapport sur la proposition de loi (n° 907, année 1951) relative à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin. La commission a décidé de proposer l'adoption de l'article 1^{er} dans la rédaction suivante :

« *Article premier.* — Deux monuments à la mémoire du général Mangin seront édifiés en remplacement de ceux détruits par les Allemands en 1940, l'un à Paris et l'autre à Metz, par les soins du Gouvernement de la République sur des emplacements choisis en accord avec les conseils municipaux des deux villes ».

Le début de l'article 2, en conséquence, a été rédigé comme suit :

« *Article 2.* — Le coût de ces monuments (le reste sans changement).

Le titre de la proposition de loi a, d'autre part, reçu la rédaction suivante :

« *Proposition de loi relative à l'édification, à Paris et à Metz, de deux monuments à la mémoire du général Mangin, en remplacement de ceux détruits par les Allemands en 1940, et instituant une souscription nationale à cet effet.* ».

M. Boivin-Champeaux a présenté son projet de rapport pour avis sur le projet de loi (n° 34, année 1952) relatif à l'invitation à adresser à la Grèce et à la Turquie d'accéder au Pacte Atlantique. Il a souligné l'intérêt de cette accession de deux nouveaux membres, à l'Est de la Méditerranée, dans un cadre organisé et dont le fonctionnement a déjà été éprouvé. La commission a adopté les conclusions favorables du rapport, M. Namy ayant déclaré voter contre.

M. de Maupeou a présenté son projet de rapport pour avis sur le projet de loi (n° 817, année 1951) relatif à la ratification du Traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier. Il a proposé en premier lieu des observations d'ordre général ; il a souligné son inquiétude en face d'une renaissance possible du militarisme allemand. Il a mis l'accent sur le problème que pose l'abandon de souveraineté envisagé par le Traité ; il a également évoqué la question de la Sarre et de l'Allemagne de l'Est sous l'angle de la communauté charbon-acier. Du point de vue technique, en second lieu, il a mis en lumière les risques d'ordre militaire que pouvait présenter la concentration des fabrications d'armement dans le bassin lorrain et, en tout état de cause, le danger que présenterait une concentration de ces fabrications ;

il a, d'autre part, étudié la situation des usines de transformation du Centre et du Midi de la France dont la production, quantitativement peu élevée et moins rationalisée que celle du bassin lorrain, représente néanmoins 24 % de la valeur de la production sidérurgique française et est consacrée dans la proportion de 23 % à la Défense nationale. Enfin, il a évoqué les problèmes de la ferraille et des aciers spéciaux.

A la fin de cette étude, il a demandé à la commission d'envisager, au cours d'une prochaine réunion, les conclusions qu'elle voudra présenter. Il a proposé, d'ores et déjà, qu'elles comprennent la recommandation au Gouvernement de préserver la fabrication des aciers spéciaux en France et de développer, en France et dans l'Union française, des usines de minerais d'alliages qui permettront à la sidérurgie française de garder une certaine indépendance.

La commission a remis l'élaboration de ses conclusions définitives sur le pool charbon-acier à sa prochaine réunion.

EDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 6 février 1952. — *Présidence de M. Charles Morel, vice-président.* — En raison de l'absence de son Président, M. Bordeneuve, retenu dans son département, la commission a renvoyé à huitaine la désignation de la délégation devant se rendre en Algérie.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Lamousse sur la proposition de résolution (n° 679, année 1951) de M. Léo Hamon, tendant à inviter le Gouvernement à créer une commission d'études de la situation des théâtres et des moyens de l'améliorer.

Après avoir analysé les causes qui sont à l'origine du déclin de l'activité théâtrale, l'orateur a recherché quelles étaient les mesures propres à y remédier.

Sans pour autant méconnaître l'opportunité de certaines mesures d'ordre économique préconisées par M. Léo Hamon, l'orateur a estimé que celles-ci seraient insuffisantes sans une bonne préparation du public. Il s'agit, en effet, de redonner à ce

dernier le goût de l'activité théâtrale et c'est là un problème d'éducation populaire qu'on ne saurait négliger.

En conclusion, le rapporteur, approuvant le bien-fondé de la proposition de résolution, a invité ses collègues à y apporter toutefois une modification, relative à la commission d'études prévue par M. Léo Hamon.

Le rapporteur a proposé que celle-ci soit composée de la manière suivante :

— trois membres de chacune des commissions de l'Education nationale et des Beaux-Arts de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ;

— les deux rapporteurs spéciaux du budget des Beaux-Arts à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République.

Après un débat au cours duquel ont notamment pris la parole MM. Lassagne, Pujol, Pajot, Canivez et Maurice, les conclusions de M. Lamousse ont été adoptées à l'unanimité.

FINANCES

Mardi 5 février 1952. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu le rapport présenté par M. Maroger sur le projet de loi (n° 817, année 1951) autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris, le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Il a évoqué liminairement la formation, au XIX^e siècle, de l'unité allemande, qui est résultée, à son sens, de la libre diffusion du charbon prussien dans toute l'Allemagne grâce au Zollverein, en ajoutant que, s'il est déraisonnable de croire que l'unification de l'Europe au XX^e siècle se fera comme celle de l'Allemagne du XIX^e siècle, le rapprochement historique devait cependant être fait.

Examinant ensuite les données du problème, il a montré qu'en ce qui concerne le charbon, le total de la production de l'Europe étant inférieur à la consommation, la mise en communauté des

ressources charbonnières aurait pour effet la prise en charge par l'Europe des importations. En ce qui concerne la sidérurgie, le marché commun n'est acceptable pour la France que si son industrie est assurée de son approvisionnement en combustible à parité avec l'industrie allemande et traitée à parité avec celle-ci sur le plan économique (fiscal, financier, monétaire).

Le rapporteur a ensuite longuement étudié dans quelle mesure la mise en commun des ressources charbonnières serait pleinement réelle : sera-t-il fait état des importations dans l'appréciation de la pénurie ? Un recours serait-il possible devant la Cour de justice ? Quelle est la portée exacte du premier alinéa du § 3 de l'article 59 ? Certaines autres dispositions du Traité ne la restreignent-elles pas ? etc... Sa conclusion a été que la mise en commun complète du charbon et la parité des sidérurgies française et allemande ne pourrait être que le fait d'un effort constant. Le rapporteur a attiré l'attention sur le fait que, par contre, la France avait pris l'engagement de supprimer ses droits de douane et ses contingents dans un très court délai. Il lui est apparu qu'il eût été plus normal de prévoir que ces suppressions n'interviendraient que lorsque la Haute Autorité aurait fait la preuve qu'elle était arrivée à réaliser la mise en commun du charbon de la Communauté et la parité de marche des industries sidérurgiques.

Traitant de la question des investissements, il a souligné l'importance du rôle que jouera pratiquement la Haute Autorité à cet égard. Il a attiré d'une manière particulière l'attention de la commission sur le fait que la politique d'investissement de la Haute Autorité sera déterminée par le critère de la productivité des industries. Or, les conditions de production, notamment des industries sidérurgiques, font que le choix de ce critère a donné lieu à des incertitudes qui ont profondément ému les Parlements tant français qu'allemand. Il serait regrettable qu'une course aux investissements s'ouvrit entre la France et l'Allemagne. Il serait bon que le Traité fût précisé sur ce point pour calmer les inquiétudes qui se sont manifestées de part et d'autre. En conclusion, le Rapporteur a proposé la ratification du Traité à condition que des négociations aient abouti à la modification du § 8 de la Convention relative à la période transitoire (abolition des droits de douane), et de l'article 54 (investissements).

Le rapporteur a enfin traité des mesures d'ordre intérieur que devrait prendre la France, notamment en matière fiscale, de la

nécessité d'une monnaie stable et convertible et, enfin, des rapports du problème sarrois avec le jeu du Traité.

Un échange de vues a eu lieu sur le rapport de M. Maroger auquel ont pris part, notamment : MM. Armengaud, Jean Berthoin, rapporteur général, Debû-Bridel, Marrane, de Montalembert, Alex Roubert, président, et Walker.

Mercredi 6 février 1952. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur la mise en œuvre des recommandations suggérées par M. Maroger, rapporteur du projet de loi relatif à la ratification du Traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier. Les avantages et les inconvénients des divers procédés — observations dans le rapport — modification des articles 2 et 3 ou jeu de la procédure prévue à l'article 61 du Règlement — ont été tour à tour discutés.

La suite du débat a été renvoyée à une séance ultérieure.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mardi 5 février 1952. — *Présidence de M. Lafleur, président.* — La commission a consacré sa séance à l'examen des articles 158 *bis* (amendement) 168, 170, 172, 173, 174 *bis* et 204 du projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un Code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du Ministère de la France d'outre-mer, dont le vote avait été réservé en séance publique.

Elle a adopté une nouvelle rédaction des articles 158 *bis*, 174 *bis* et 204.

Les dispositions de l'article 168 ont été remaniées pour faire l'objet de deux articles distincts : 168 et 168 *bis*.

Les articles 170, 172 et 173 n'ont pas été modifiés.

INTÉRIEUR

Jeudi 7 février 1952. — *Présidence de M. Muscatelli, vice-président.* — La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Bonnefous sur la proposition de loi (n° 906, année 1951)

tendant à préciser que la poliomyélite donne droit au bénéfice du congé de maladie de longue durée.

Le texte voté par l'Assemblée Nationale a été adopté sans modification, la commission n'ayant pas retenu les observations présentées contre ce texte par le Ministre de la Santé publique.

M. Lodéon a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 43, année 1952), tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide immédiate aux habitants de l'anse de Kourou (Guyane française), victimes des tempêtes qui ont fait rage sur les côtes de Guyane en novembre et décembre 1951.

M. Restat a été nommé rapporteur des propositions de résolution :

— (n° 9, année 1952), tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés de la Côte basque ;

— (n° 40, année 1952), tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide substantielle aux victimes des inondations du département de l'Aude ;

— (n° 41, année 1952), tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide d'urgence aux sinistrés des inondations du Sud-Ouest, non seulement par l'allocation d'indemnités de secours, mais aussi par un moratoire qui leur permettra d'obtenir des dégrèvements de leurs impositions ou charges et, pour celles-ci, de larges délais de payement ;

— et (n° 42, année 1952), tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations victimes des calamités atmosphériques qui ont eu lieu les 2, 3, 4 et 5 février 1952 dans les départements de la Gironde, des Landes, du Gers et de la Haute-Garonne.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Mercredi 6 février 1952. — *Présidence de M. Pouget, président.*

— La commission a entendu un exposé de M. Jean Baylot, préfet de police, sur la circulation automobile à Paris et dans le département de la Seine.

Après avoir souligné toute l'importance de la fonction économique que remplit la circulation dans une ville comme Paris, située au centre d'une véritable toile d'araignée routière et ferroviaire, M. Jean Baylot a indiqué aux commissaires qu'entre 1950 et 1951, la circulation parisienne ayant augmenté de 25 % et 300 véhicules nouveaux étant immatriculés chaque jour, le problème était d'augmenter la surface de la plate-forme routière par rapport à la densité automobile pour éviter, à bref délai, l'arrêt de la circulation. Le développement de la « capacité de voirie » exigerait, soit le percement ou l'élargissement de grandes artères, soit la création de ponts routiers nuisibles à l'esthétique de la capitale, soit, enfin, la construction de voies souterraines. Cette dernière solution nécessiterait, dans un temps relativement court, des investissements considérables, dont la plus grande part devrait être supportée par l'Etat.

Le Préfet de police a examiné, ensuite, quelques-uns des problèmes posés par la circulation des piétons, le développement de la signalisation lumineuse télécommandée, l'établissement de sens uniques et le stationnement des véhicules.

Il a insisté sur le fait que la création d'une voie Est-Ouest ne rencontrait pas de grandes difficultés, tandis que celle de l'axe Nord-Sud était beaucoup plus difficile à réaliser.

Transfert des Halles, envisagé depuis cinquante ans et jamais réalisé devant les oppositions d'intérêts ; éclatement du marché de Paris, notamment par la création d'un marché aux légumes sur des espaces laissés vacants par la S.N.C.F. ; construction d'une artère traversant les Tuileries et utilisant le pont de Solférino, telles ont été quelques-unes des solutions envisagées par le Préfet de police.

En terminant, il a souhaité que soient institués une visite médicale périodique et un casier judiciaire des automobilistes.

Le Président, après avoir remercié M. Jean Baylot de son intéressant exposé et signalé qu'une part importante des crédits du fonds d'investissement routier pourrait être consacrée aux travaux envisagés, a donné la parole à MM. Bertaud, Aubert, Masson, Boisrond et de Menditte, qui ont posé au Préfet de police différentes questions portant sur la matière de son exposé et, notamment, sur le stationnement, la réglementation de la vitesse et les sens uniques.

M. Bertaud a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 27, année 1952), tendant à inviter le Gouvernement à commémorer avec le maximum d'éclat le 25^e anniversaire de la tentative de traversée de l'Atlantique-Nord par l'équipage Nungesser-Coli.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 7 février 1952. — *Présidence de M. Delfortrie, président.*

— La commission a procédé à l'audition de M. Desrousseaux, directeur des Mines et de la Sidérurgie au Ministère de l'Industrie et de l'Energie, sur l'approvisionnement en charbon et la répartition de ce combustible entre les négociants distributeurs.

M. Desrousseaux a indiqué les difficultés d'approvisionnement rencontrées de 1949 à 1951, dues à l'évolution de la conjoncture économique et financière.

Il a insisté sur le manque d'élasticité de la production charbonnière nationale et sur la nécessité de recourir à l'importation de charbon pour satisfaire nos besoins de consommation.

Puis, il a exposé le processus d'établissement, avec le concours des organismes professionnels, du plan national de répartition entre les négociants distributeurs.

Ensuite, il a répondu aux questions posées par les différents commissaires et notamment par MM. Armengaud, Bousch, Ulrici et de Villoutreys.

Enfin, la commission a entendu le rapport d'information de M. Novat sur la visite effectuée par une délégation de la commission aux usines de la Régie Nationale des Usines Renault à Billancourt et à Flins.

Elle a reconnu l'excellence des réalisations techniques accomplies et a décidé d'examiner, dans un avenir prochain, leur aspect financier.